

Bulletin N°12 du 29 juin 2022

Résumé de la semaine

A la suite de l'épisode pluvieux de la semaine passée, certaines parcelles ont pu se passer d'irrigation cette semaine, sauf pour les secteurs les moins pourvus en eau. L'augmentation de la demande hydrique attendue, associée à de faibles précipitations, devraient entraîner une reprise de l'irrigation (ou un maintien pour les secteurs les moins pourvus) en fin de semaine - début de semaine prochaine.

Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

2 bassins sont en **alerte renforcée** :

Argance	Vive Parence
----------------	---------------------

3 bassins sont en **alerte** :

Aune	Sarthe Médiane	Tusson + Veuve + Anille
-------------	-----------------------	--------------------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig' eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

3 bassins sont en **vigilance**

Braye	Gée	Vaige + Erve + Taude
--------------	------------	-----------------------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 22/06 au 28/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	49	27	80
Le Lude	17	27	83
Ancinnes	36	27	75
Volnay	35	28	82

Source : Weather Measures.

Les précipitations ont été importantes malgré les quantités variables d'un secteur à l'autre. Les températures ont chuté. La demande climatique était par conséquent de 3.9 mm/jour en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 30/06	Vendredi 01/07	Samedi 02/07	Dimanche 03/07	Lundi 04/07
Temps					
T° min/max (°C)	13/22	13/24	11/29	12/30	13/30
Pluie (mm)	0.4	0	0	0	0
ETP (mm)	4.3	5.3	5.5	6	6.4
Vent (km/h)	10 - 25	5 - 10	10 - 15	15 - 30	20 - 25

Sources : Météociel/Weather Measures (« prévisions ») – Commune Le Mans

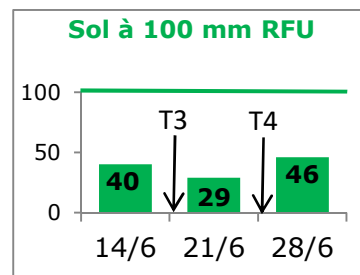
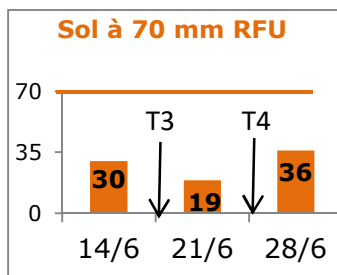
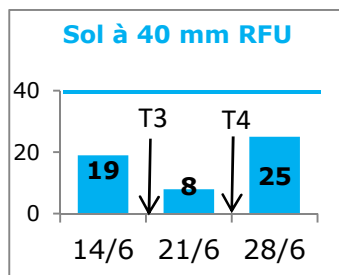
Le temps repart au sec avec des températures en augmentation progressive et un ciel bien ensoleillé. La demande climatique va également grimper à 5.5 mm/jour en moyenne. Le vent sera faible à modéré.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont du stade 10 feuilles au stade floraison femelle.

- Rappel : la période de stress hydrique commence à partir de 10 feuilles pour atteindre son maximum à aux stades de la floraison mâle puis femelle.
- A la suite de l'épisode pluvieux de la semaine passée, certaines parcelles ont pu se passer d'irrigation cette semaine, sauf pour les secteurs les moins pourvus où un 4^{ème} tour d'eau était nécessaire. Afin d'assurer le remplissage de la réserve utile compte tenu du contexte plus sec à venir, un nouveau tour d'eau est conseillé sur la plupart des parcelles la semaine qui vient.

Bilan hydrique au 28 juin pour un maïs en début de floraison mâle au Lude



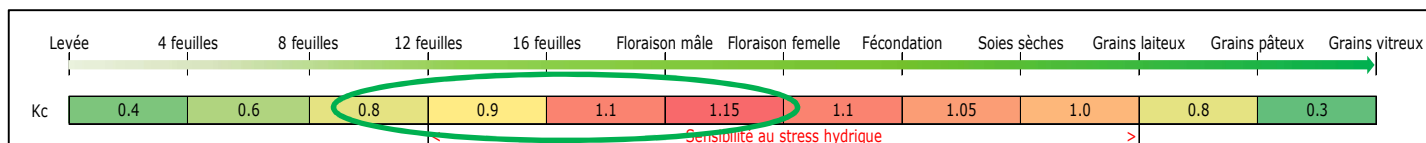
On est à 63 % de la RFU max. Un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager ce week-end si les faibles précipitations prévues se confirment.

On est à 51% de la RFU max. Un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager en fin de week-end si les faibles précipitations prévues se confirment.

On est à 46% de la RFU max. Un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager en début de semaine prochaine si les faibles précipitations prévues se confirment.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 28/6 = état de la réserve au 21/6 + pluies du 22/6 au 28/6 + irrigation - (Kc (maïs floraison mâle) x ETP Le Lude du 22/6 au 28/6) = 8 + 17 + 30 - (1.1 x 27) = 25 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.


Spécial cénomannien


Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 15 feuilles. Il y a eu 34 mm de pluies ce qui a permis de retarder le tour d'eau. On est à 58% de la RFU. Un tour d'eau de 30-35 mm est à prévoir le 3 juillet.


Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à 18 feuilles. Il a plu une quinzaine de mm. Un tour d'eau a été fait le 22 juin. Au 28 juin, on est à 33% de la RFU. Un tour d'eau de 30-35 mm est à prévoir le 30 juin.


Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la **Chambre d'agriculture** sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

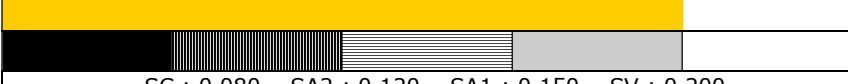
Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.040 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	

Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.133 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	

Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.331 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	

Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.499 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	

Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.177 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	




Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.199 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.909 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 10.203 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.395 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.391 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 2.063 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 9.721 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 19.456 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

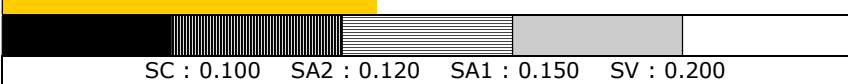
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture


sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.084 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.129 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.107 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 1.458 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.117 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Té. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Louise TALBI

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëticia TEMEN

Avec le soutien financier de :



Reproduction interdite

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau3>